

**DOSSIERS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE LA CDAC
du 11 juin 2019**

Salle des vitraux

Dossier n° 2019-05 - 10h30 : demande d'autorisation commerciale déposée par la SNC LIDL concernant la création d'un magasin Lidl, d'une surface de vente de 1 462 m2, au Havre rue Demidoff.

Composition de la commission :

- le maire du Havre, commune d'implantation, ou son représentant ;
- monsieur Bertrand GIRARDIN ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN désigné par le conseil communautaire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole dont est membre la commune d'implantation ;
- monsieur Gilbert CONAN ou Didier SANSON désigné par le conseil communautaire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole chargée du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou monsieur Michel LEJEUNE, maire de Forges-les-Eaux, ou monsieur Nicolas LANGLOIS, maire de Dieppe, représentant les maires au niveau départemental ;
- monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral, ou madame Pierrette CANU, vice-présidente de la Métropole Rouen Normandie, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- monsieur Philippe SCHAPMAN ou monsieur Jean-Claude FERRIOL (UFC Que Choisir) et monsieur Hubert GUILBERT ou madame Catherine MARC (INDECOSA-CGT), personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- monsieur Boris MENGUY ou madame Isabelle VALTIER (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Badredine DADCI ou monsieur Guy PESSY, (France nature environnement Normandie), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

Dossier n° 2019-06 - 11h30 : demande d'autorisation commerciale déposée par la « SCCV du GOELAND » concernant la création d'un ensemble commercial, d'une surface de vente de 10 040 m2 à Eu.

Composition de la commission :

- le maire de la commune d'Eu, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la communauté de communes des villes soeurs dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président du pôle d'équilibre territorial et rural interrégional Bresle Yères, chargé du

schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est situé la commune d'implantation, ou son représentant ;

- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou monsieur Michel LEJEUNE, maire de Forges-les-Eaux, ou monsieur Nicolas LANGLOIS, maire de Dieppe, représentant les maires au niveau départemental ;
- monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, ou madame Pierrette CANU, vice-présidente de la Métropole Rouen Normandie, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- monsieur Philippe SCHAPMAN ou monsieur Jean-Claude FERRIOL (UFC Que Choisir) et monsieur Hubert GUILBERT ou madame Catherine MARC (INDECOSA-CGT), personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- monsieur Boris MENGUY ou madame Isabelle VALTIER (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Badredine DADCI ou monsieur Guy PESSY, (France nature environnement Normandie), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

Pour le département de la Somme :

- le maire de Mers-les-Bains ou son représentant ;
- monsieur Grégory VILLAIN (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement), personnalité qualifiée en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.